Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 074-200054138-20250611-D_2025_29-AU

Faverges Seythenex

Décision n° D.2025-29

Travaux d'aménagement d'un pumptrack

Monsieur Jacques DALEX, Maire de FAVERGES-SEYTHENEX,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122.22 et suivants ;

VU La Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et notamment son article 9, dite loi « MURCEF » ;

VU Le code de la commande publique du 1er avril 2019 ;

VU les délibérations du Conseil Municipal n° Del-2020-IV-94 du 04 juillet 2020 portant élection du Maire et n° Del-2020-IV-96 du 04 juillet 2020 et n° Del-2020-V-97 du 10 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution dudit Conseil Municipal au Maire de FAVERGES-SEYTHENEX pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;

VU La consultation relative à des travaux estimés à moins de 5 382 000 €uros (hors taxes) lancée par procédure adaptée ;

VU L'avis d'appel public à la concurrence publié le 8 avril 2025 sur la plate-forme internet : MP74.fr de la Mairie de Faverges-Seythenex et sur le BOAMP.

CONSIDERANT de procéder à la mise en œuvre d'un aménagement d'un pumptrack, situé sur le territoire de la Commune de Faverges-Seythenex ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché de travaux suivant la procédure adaptée conformément aux articles R. 2123-1 et suivant du code de la commande publique pour cette opération ;

CONSIDERANT la détermination des besoins établie telle que suit :

DECIDE

ARTICLE 1 – **Attributaire :** Il sera conclu le marché de travaux avec l'Entreprise VELOSOLUTIONS France – 911 Chemin de la Richarde – 26740 SAUZET (numéro SIRET 392 299 459 00025) - , pour les travaux d'aménagement d'un pumptrack, situé sur le territoire de la Commune de Faverges-Seythenex ;

- Montant hors taxes : 179 866,60 €uros
- T.V.A. à 20 % 35 973,32 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. : 215 839,92 €uros

ARTICLE 2 - **Budget** : Le montant de la dépense à engager au titre de ces marchés est inscrit au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, le directeur général des services et le comptable assignataire de la Commune de Faverges-Seythenex sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 074-200054138-20250611-D_2025_29-AU

ARTICLE 4 - **Délibération** : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, conformément à l'Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 - **Voie de recours** : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes :

- Date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

ARTICLE 6 - La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Faverges-Seythenex et une copie sera adressée :

- Représentant de l'État dans le Département de la Haute-Savoie ;
- Monsieur le Comptable public de RUMILLY.

Faverges-Seythenex, le 11 juin 2025

Décision devenue exécutoire compte-tenu
de la réception en Préfecture le : 12 JUIN 2025
Et de la publication le : 12 JUIN 2025

Le Maire de Faverges-Seythenex,
Jacques DALEX

Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX 74210 (Hte Savoie)

Compte-rendu de cette décision a été fait lors de la séance du conseil municipal du**.....**